

Préfecture de la Meuse

Direction
Départementale des
Territoires de la
Meuse

PRÉFET
DE LA MEUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Communauté de communes des Portes de Meuse

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
du VAL D'ORNOIS

Territoires communaux de l'ancienne Communauté de
communes du VAL D'ORNOIS

Consulter les listes et les plans des servitudes d'utilité publique
de chaque territoire communal
de l'ancienne Communauté de communes du VAL D'ORNOIS

Plan des
Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLU intercommunal
Mis à jour par arrêté du Président du Conseil Communautaire
en date du : 22/07/2026

Plan dressé le : 23/06/2026
Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2024 © IGN-BD SCAN25 © édition 2021
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE
DE L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ORNOIS

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP - 2025)

★ Monuments historiques inscrits

★ Monuments historiques classés

Abords monuments historiques

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à
l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles

Périmètre immédiat

Périmètre rapproché

Périmètre éloigné

EL3 Servitude de halage et de marchepied

Halage + plantation

EL7 Servitudes d'alignement

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transports de gaz, d'hydrocarbures
et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

Emprise autour de la conduite de gaz naturel

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits
chimiques

Canalisation Gaz

I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
(20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (~20KV - Données © RTE mars 2026)

Ligne aérienne

Ligne souterraine

Emprise de la servitude

INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

Emprise de la servitude

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention
des risques miniers. Consulter impérativement le dossier PPR en annexe

Emprise de la servitude (zone blanche non représentée pour le PPRI Meuse)

PT1 Servitudes de protections des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les perturbations
électromagnétiques

Emprise de la servitude

PT2 Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
physiques

Emprise de la servitude

PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

Artère en pleine terre

T1 Servitudes de protection du domaine public ferroviaire

Emprise de la servitude

T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement

(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

POUR INFORMATION

A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)

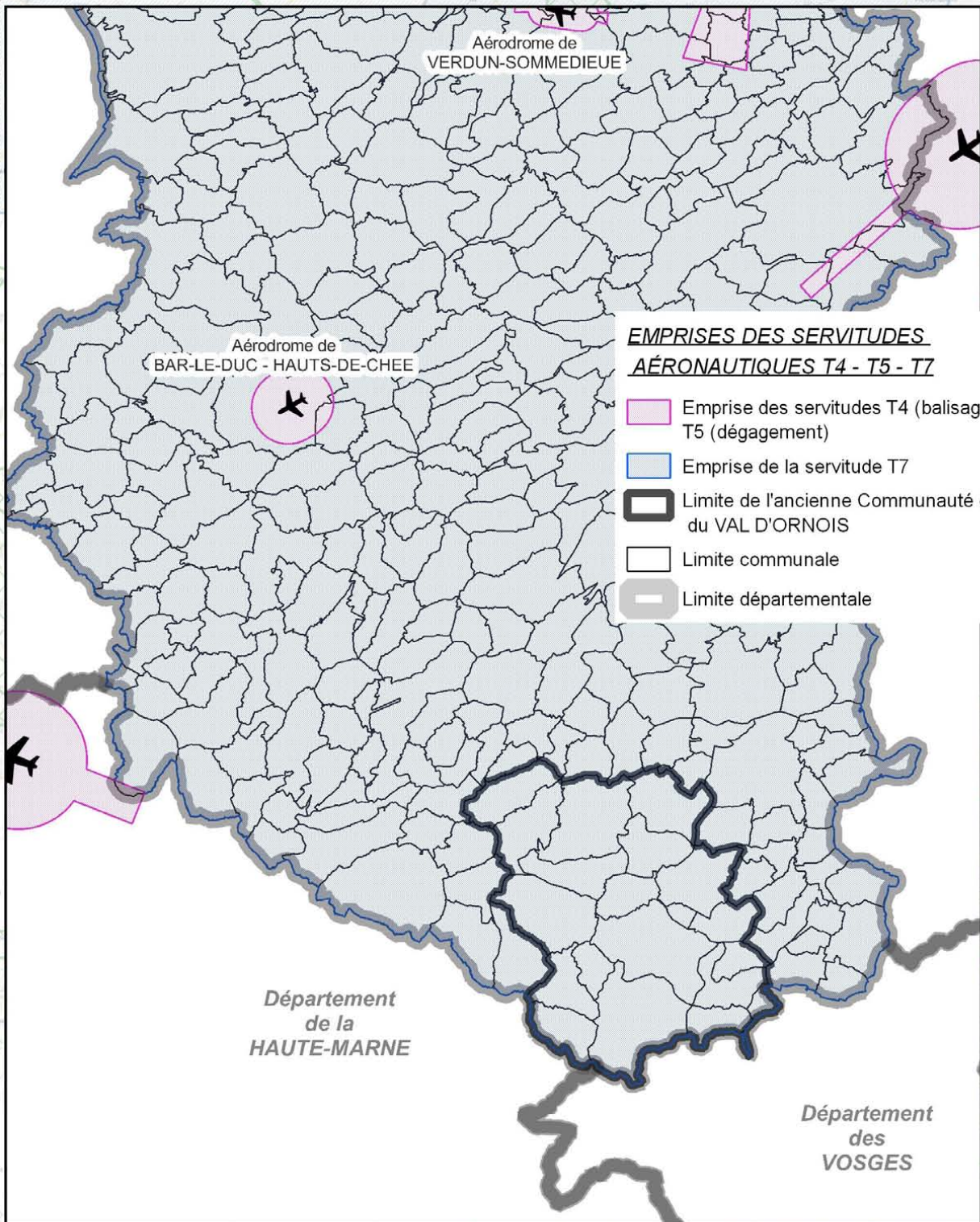
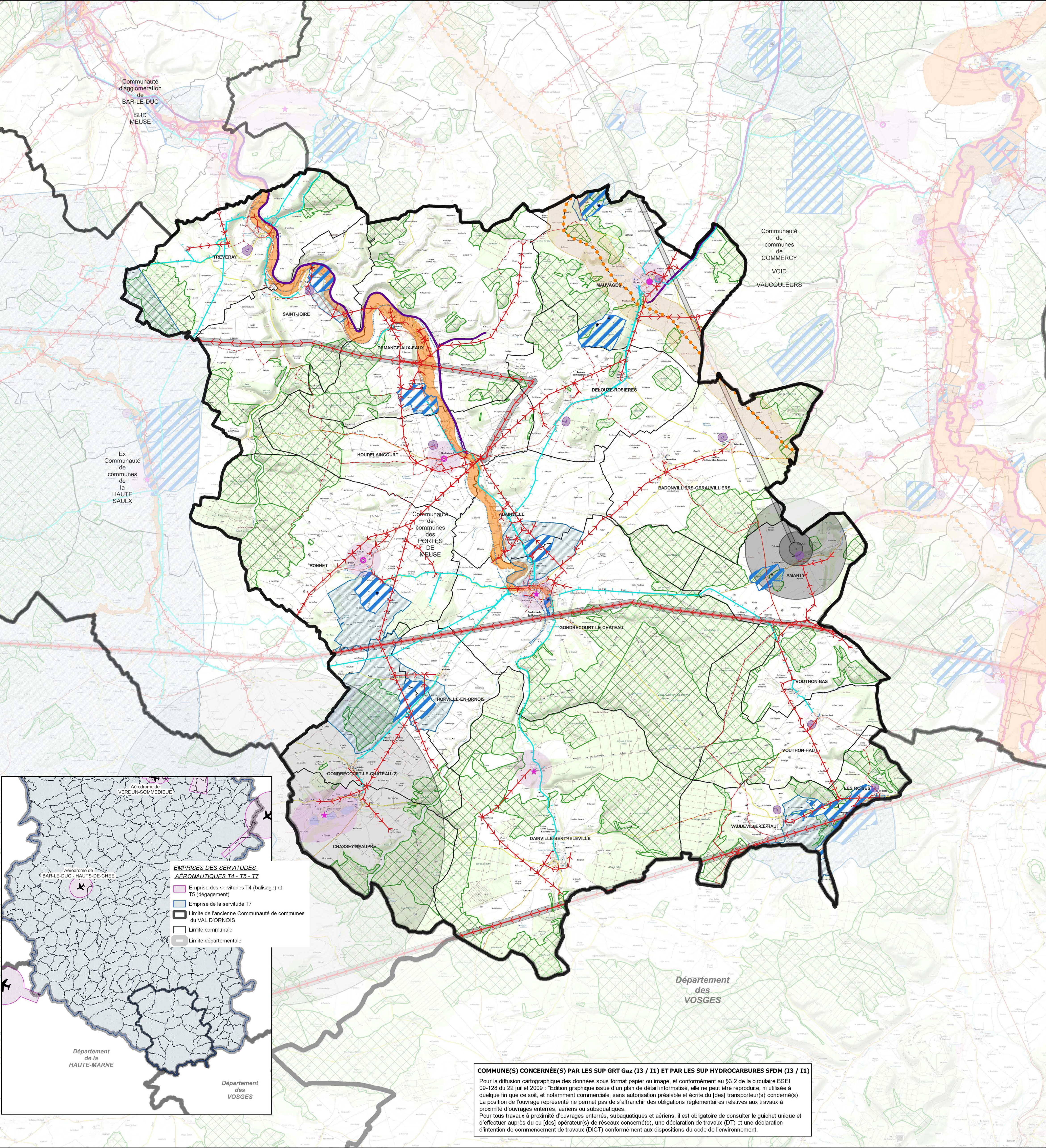
Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV)
à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

Limite communale

Limite de la Ex Communauté de communes du VAL D'ORNOIS

Limite des Communautés de communes

Limite départementale



EMPRISES DES SERVITUDES
AÉRONAUTIQUES T4 - T5 - T7

Emprise des servitudes T4 (balisage) et
T5 (dégagement)

Emprise de la servitude T7

Limite de l'ancienne Communauté de communes
du VAL D'ORNOIS

Limite communale

Limite départementale

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) PAR LES SUP GRT Gaz (I3 / I1) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDM (I3 / I1)

Pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSEI 09-128 du 22 juillet 2009 : "Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.

Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration

Communauté de communes des Portes de Meuse

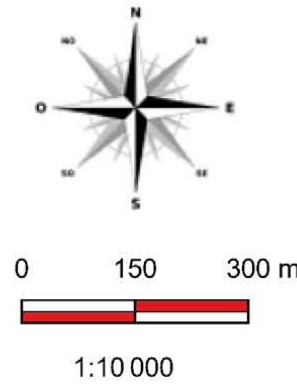
Plan Local d'Urbanisme intercommunal *PLUi du Val d'Ornois*

Commune de

Amanty

Plan des **Servitudes d'Utilité Publique**

Plan annexé au PLUi
Mis à jour par arrêté du
Président du Conseil Communautaire
en date du : **22/07/2026**



Plan dressé le : 23/06/2026

Supports : © IGN-BD CARTO ® édition 2018 © IGN-BD SCAN25 ® édition 2021
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles



EL7 Servitudes d'alignement

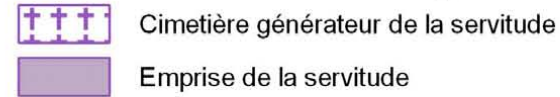
Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)



--- Ligne souterraine
 ■ Emprise de la servitude

INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières



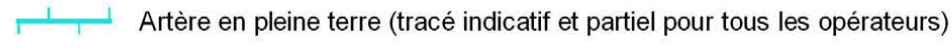
PT1 Servitudes de protections des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les perturbations électromagnétiques



PT2 Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles physiques

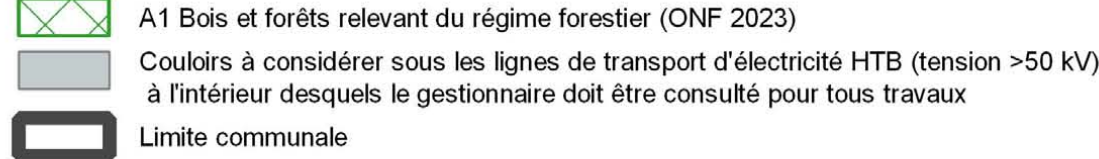


PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications



T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement
(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par

POUR INFORMATION

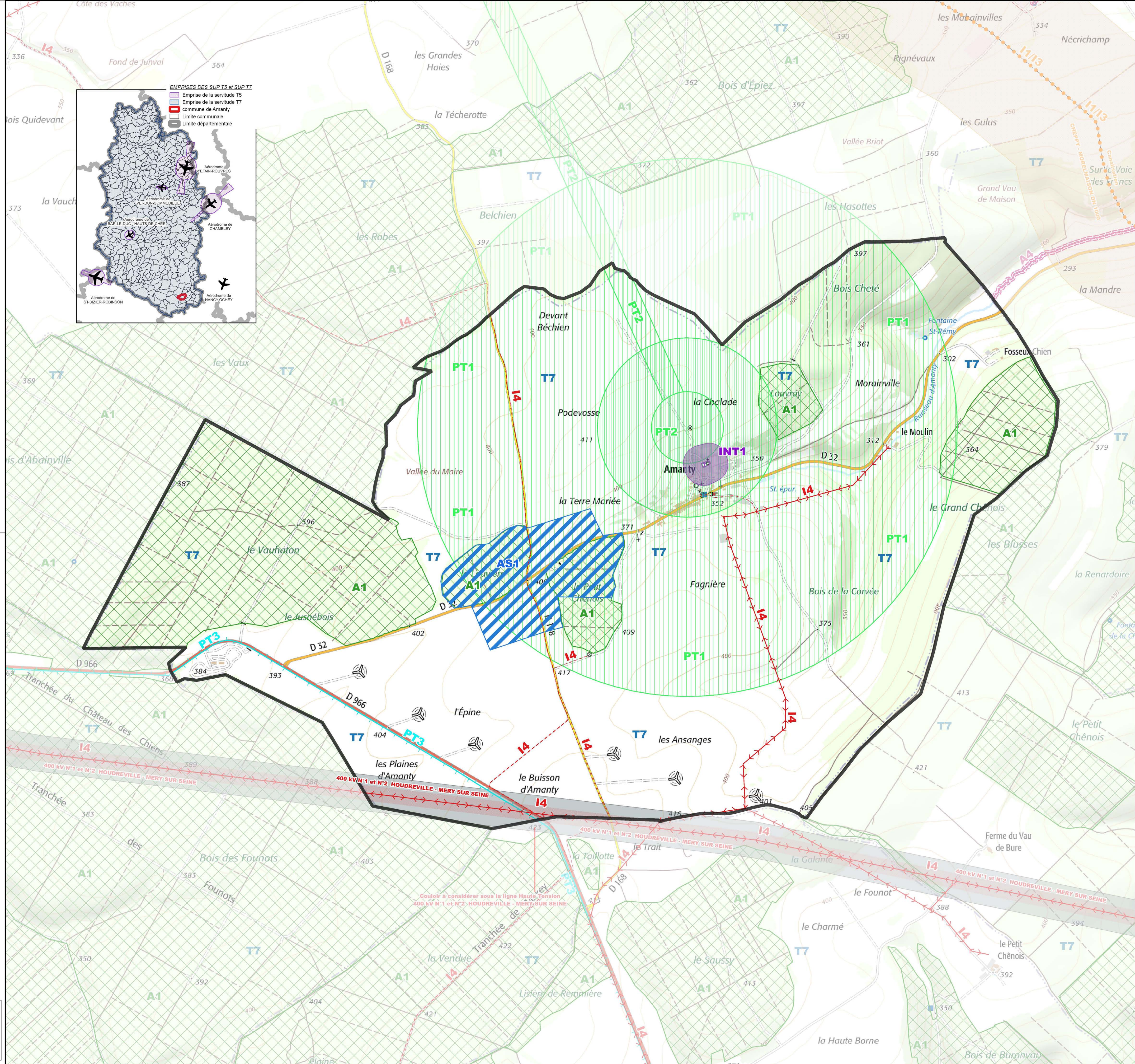


AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration



Préfecture de la Meuse

Direction
Départementale des
Territoires de la
Meuse



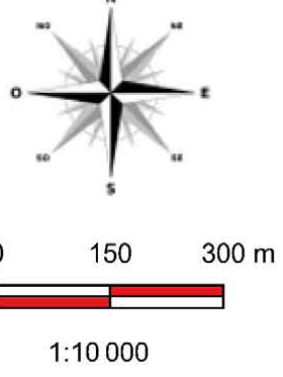
**PRÉFÈTE
DE LA MEUSE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communauté de communes des Portes de Meuse

**Plan Local d'Urbanisme
intercommunal**
PLUi du Val d'Ornois

Commune de
**Badonvilliers-
Gérauvilliers**
*Plan des
Servitudes d'Utilité Publique*

Plan annexé au PLUi
Mis à jour par arrêté du
Président du Conseil Communautaire
en date du : **22/07/2026**



Plan dressé le : **23/06/2026**

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018 © IGN-BD SCAN25 © édition 2021
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

EL7 Servitudes d'alignement
Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
Emprise autour de la conduite de gaz naturel

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
Canalisation Gaz

I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)
Ligne aérienne
Ligne souterraine
Emprise de la servitude

INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières
Cimetière générateur de la servitude
Emprise de la servitude

PT1 Servitudes de protections des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les perturbations électromagnétiques
Emprise de la servitude

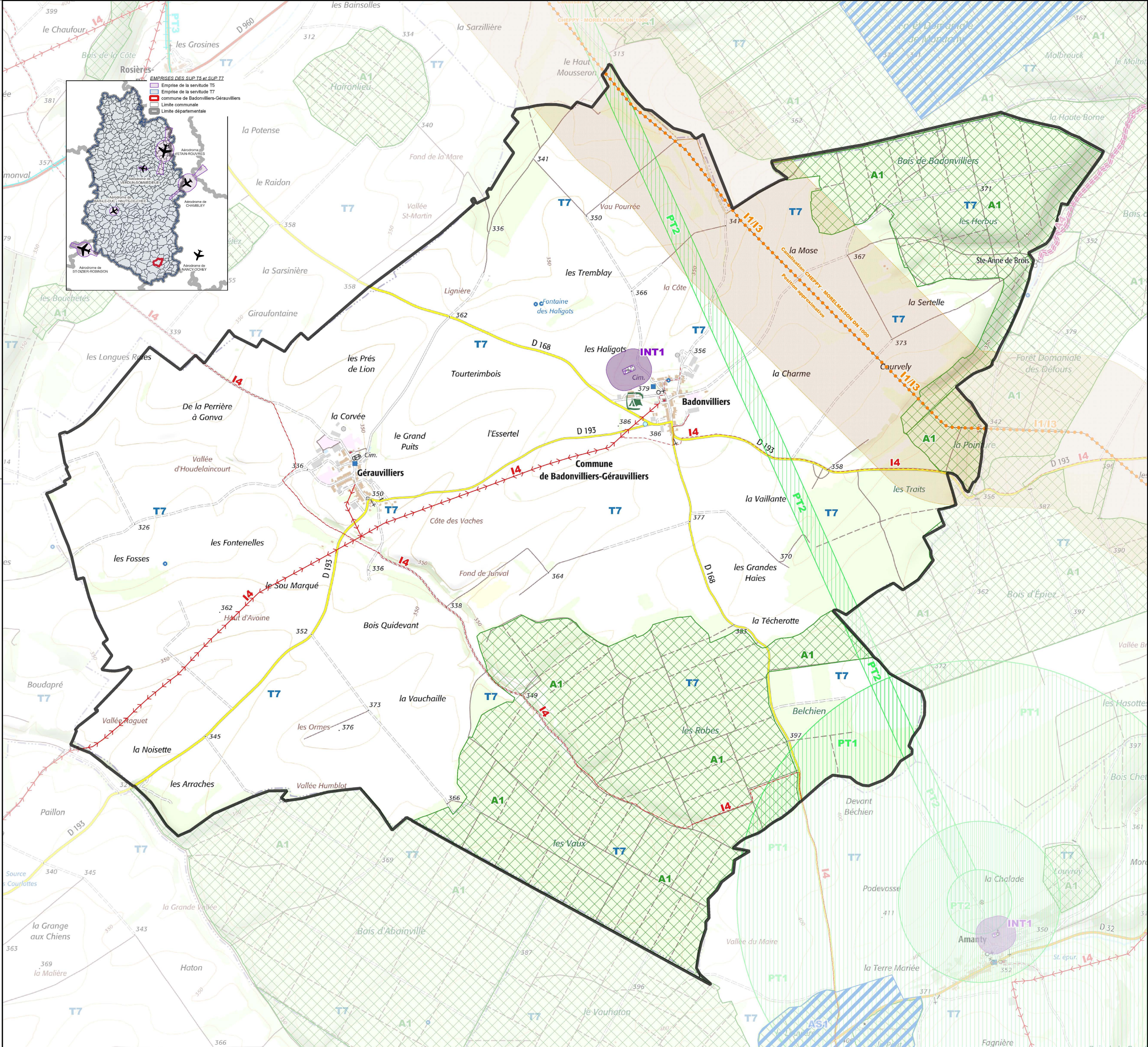
PT2 Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles physiques
Emprise de la servitude

T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement
(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

POUR INFORMATION
A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)
Limite communale

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) PAR LES SUP GRT Gaz (I3 / I1) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDM (I3 / I1) :
Pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSEI 09-128 du 22 juillet 2009 : "Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques.
Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement".

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION
Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration



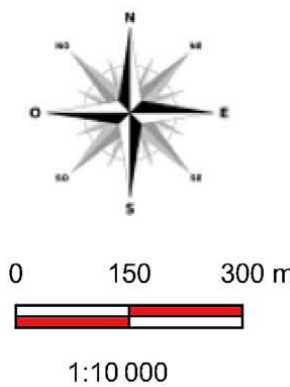
Communauté de communes des Portes de Meuse

Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi du Val d'Ornois

Commune de
Bonnet

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLUi
Mis à jour par arrêté du
Président du Conseil Communautaire
en date du : **22/07/2026**



Plan dressé le : **23/06/2026**
Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018 © IGN-BD SCAN2S © édition 2021
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP - 2025)

- Monuments historiques classés
- Abords monuments historiques
- AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles
 - Périmètre immédiat
 - Périmètre rapproché
 - Périmètre éloigné

EL7 Servitudes d'alignement

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)

- Ligne aérienne
- Ligne souterraine
- Emprise de la servitude

PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

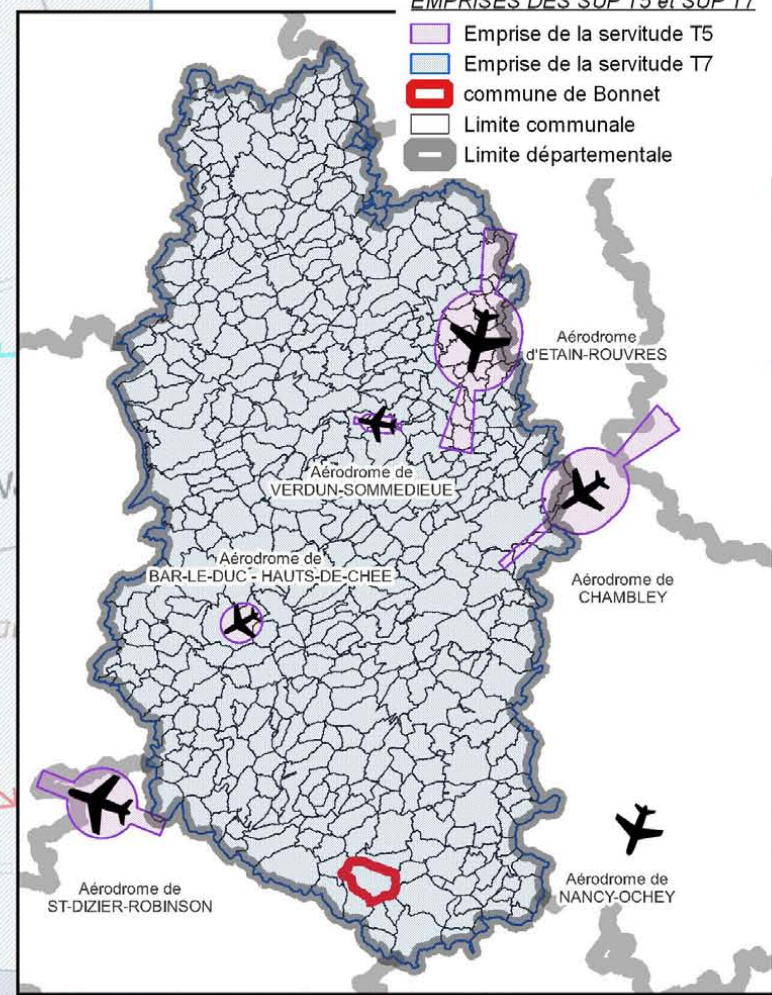
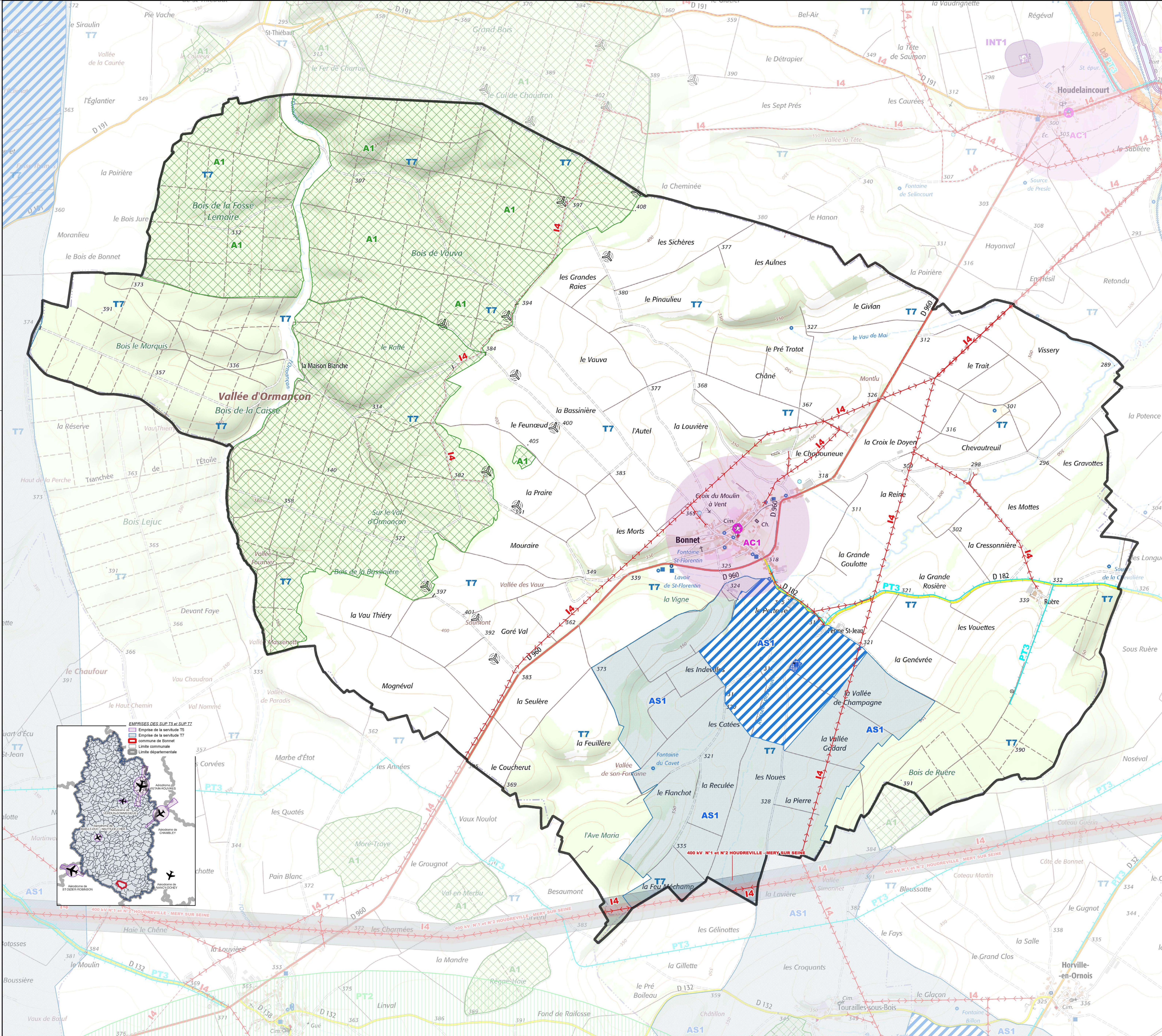
Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement

(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

POUR INFORMATION

- A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)
- Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
- Limite communale

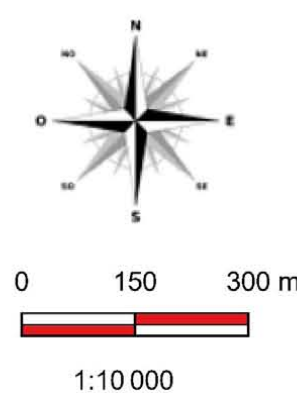


Plan Local d'Urbanisme intercommunal *PLUi du Val d'Ornois*

Commune de
Chassey-Beaupré

Plan des **Servitudes d'Utilité Publique**

Plan annexé au PLUi
Mis à jour par arrêté du
Président du Conseil Communautaire
en date du : **22/07/2026**

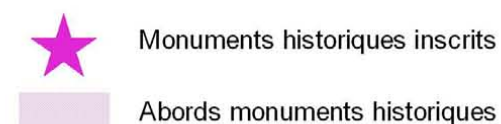


Plan dressé le : 23/06/2026

Supports : © IGN-BD CARTO ® édition 2018 © IGN-BD SCAN25 ® édition 2021
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

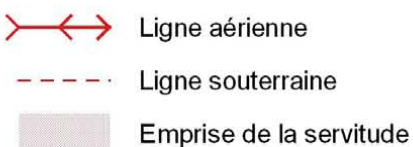
AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP - 2025)



EL7 Servitudes d'alignement

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

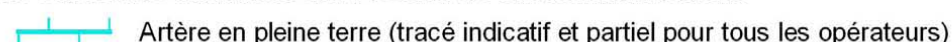
14 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
(20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)



PT2 Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles physiques



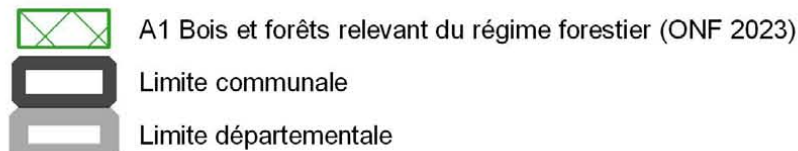
PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications



T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement

(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

POUR INFORMATION



AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration

Quelle utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration

Préfecture de la Meuse

Direction
Départementale des
Territoires de la
Meuse

PRÉFÈTE
DE LA MEUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Communauté de communes des Portes de Meuse

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
PLUi du Val d'Ornois

Commune de
Delouze-Rosières

Plan des
Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLUi
Mis à jour par arrêté du
Président du Conseil Communautaire
en date du : 22/07/2026

0150300m

1:10 000

Plan dressé le : 23/06/2026

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018 © IGN-BD SCAN25 © édition 2021
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

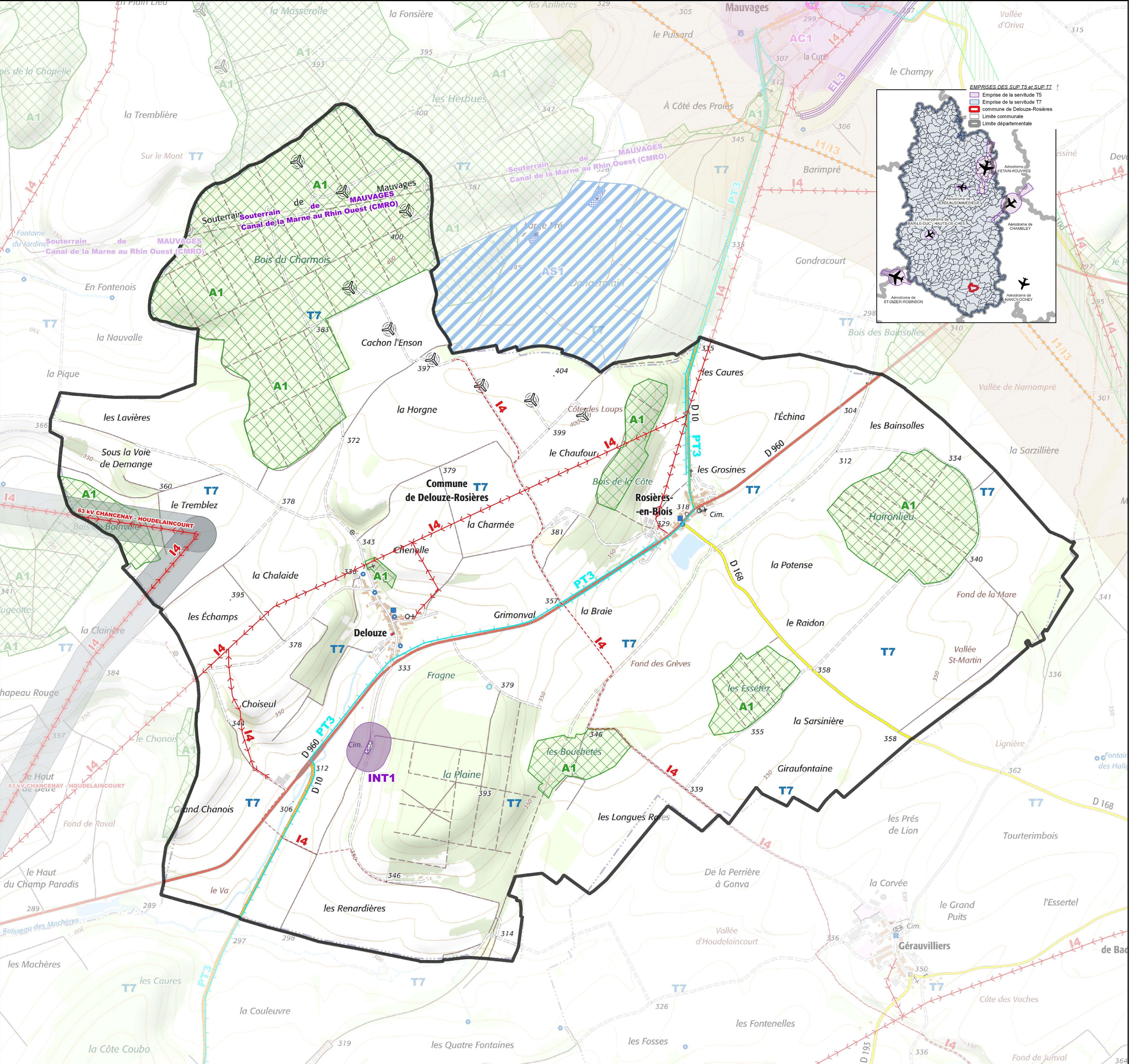
- EL7 Servitudes d'alignement**
Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP
- I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (~ 20KV - Données © RTE mars 2026)**
- Ligne aérienne
 - Ligne souterraine
 - Emprise de la servitude
- INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières**
- Cimetière générateur de la servitude
 - Emprise de la servitude
- PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications**
- Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)
- T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement**
(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)
- POUR INFORMATION**
- A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)
 - Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
 - Limite communale

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration

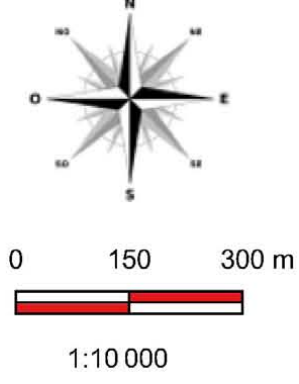


Communauté de communes des Portes de Meuse

Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi du Val d'Ornois

Commune de Demange- Baudignécourt *Plan des Servitudes d'Utilité Publique*

Plan annexé au PLUi
Mis à jour par arrêté du
Président du Conseil Communautaire
en date du : 22/07/2026



Plan dressé le : 23/06/2026
Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018 © IGN-BD SCAN2S © édition 2021
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles

■ Périmètre immédiat

■ Périmètre rapproché

EL3 Servitude de halage et de marchepied

■ Halage + plantation

EL7 Servitudes d'alignement

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

■ Emprise autour de la conduite de gaz naturel

I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20kV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20kV - Données © RTE mars 2026)

--- Ligne aérienne

--- Ligne souterraine

■ Emprise de la servitude

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Consulter impérativement le dossier PPR en annexe

■ PPR inondation Crimain

PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

■ Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

T1 Servitudes de protection du domaine public ferroviaire (LGV - Données RFF 2007 / Autres voies - Données SNCF)

■ Emprise de la servitude

T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement

(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

POUR INFORMATION

■ A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)

■ Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV)

à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

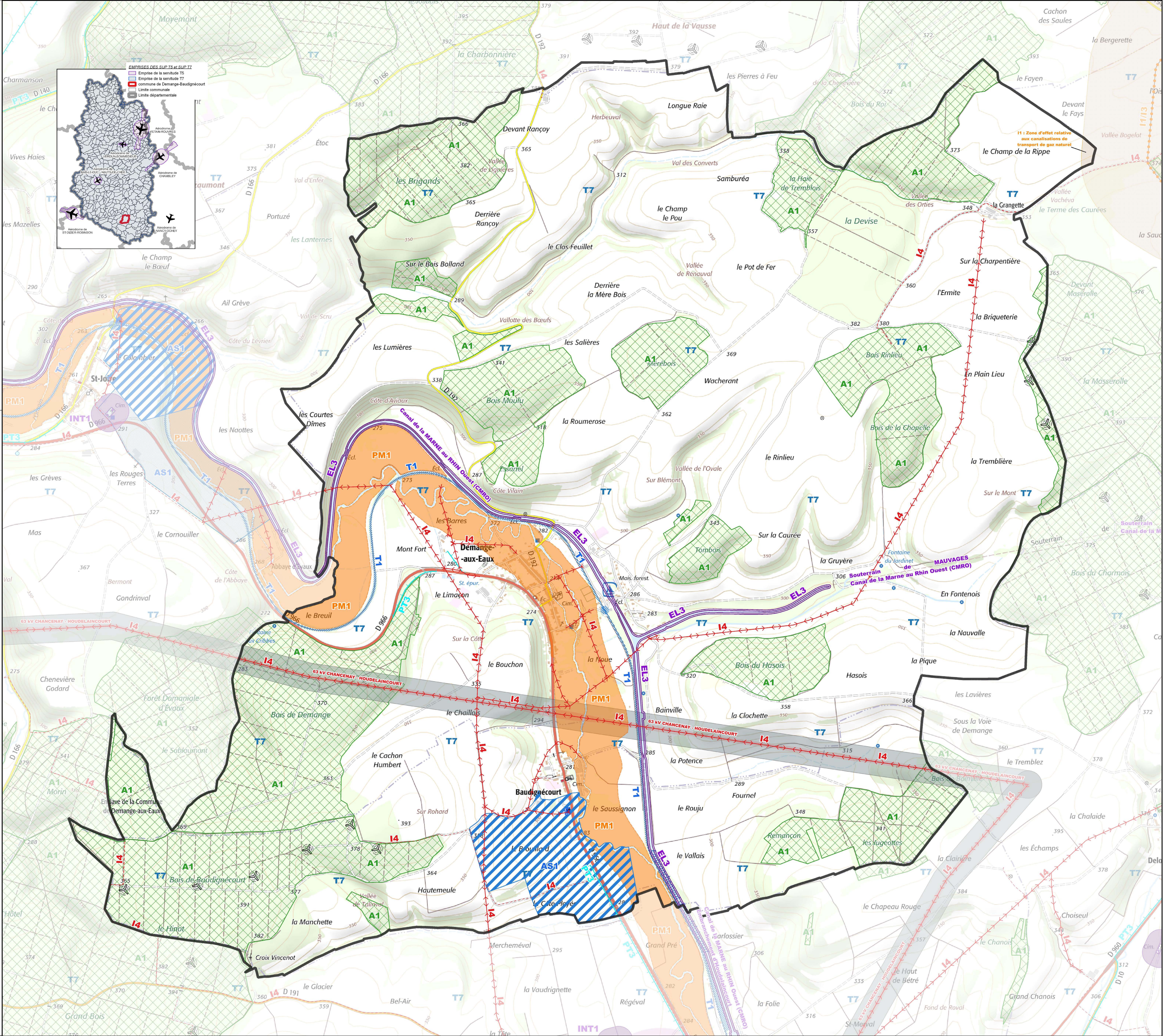
■ Limite communale

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) PAR LES SUP GRT Gaz (I3 / I1) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDM (I3 / I1)

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration.



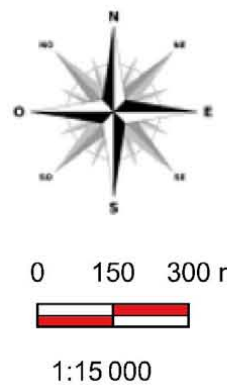
Communauté de communes des Portes de Meuse

Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi du Val d'Ornois

Commune de
Gondrecourt-le-Château

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLUi.
Mis à jour par arrêté du
Président du Conseil Communautaire
en date du : **22/07/2026**



Plan dressé le : **23/06/2026**
Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
Conception : DDT 55 / SUN / Unité PLANIFICATION

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

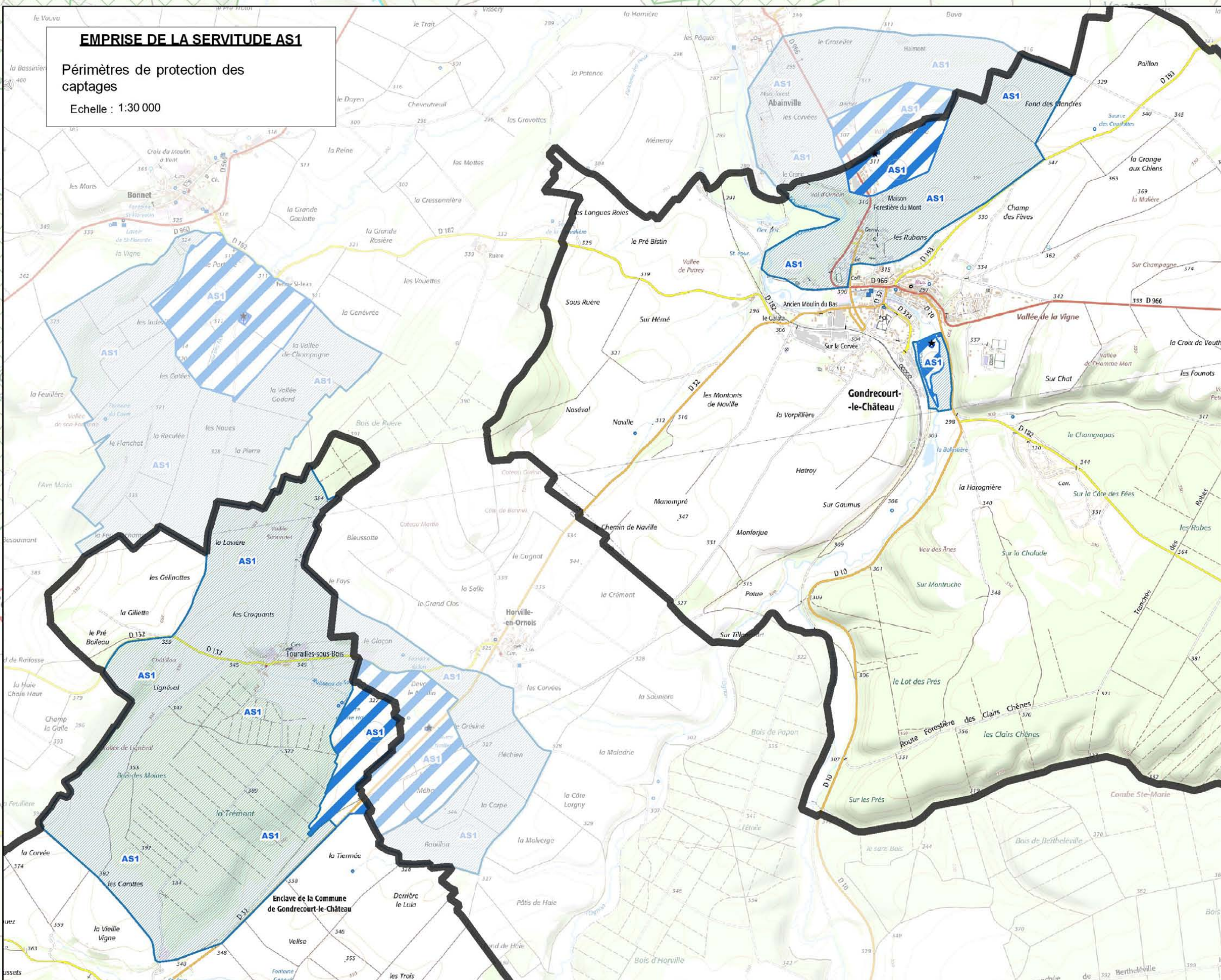
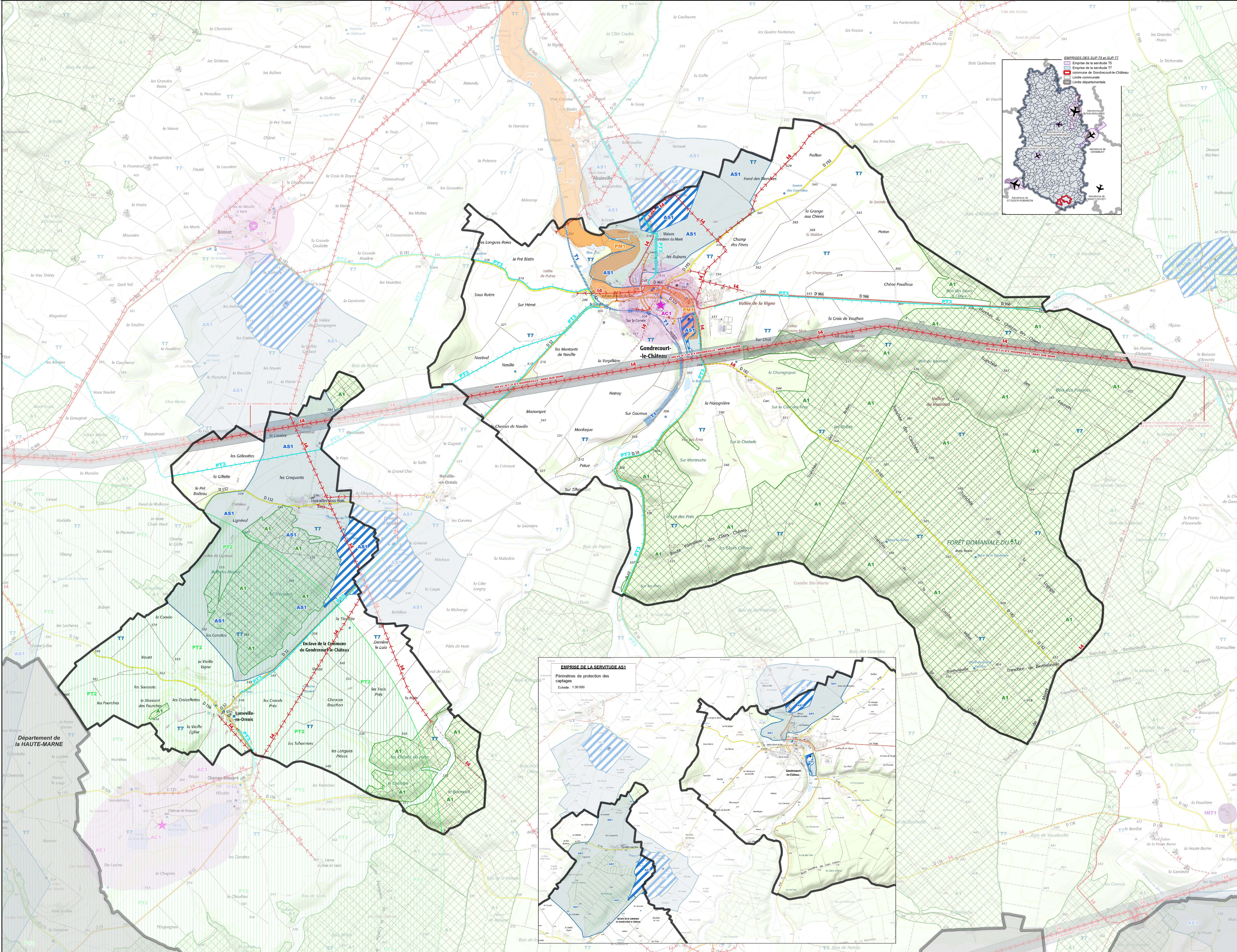
AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP - 2025)

- Monuments historiques inscrits
- Abords monuments historiques
- AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles
 - Périmètre immédiat
 - Périmètre rapproché
 - Périmètre éloigné
- EL7 Servitudes d'alignement
 - Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP
- I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)
 - Ligne aérienne
 - Ligne souterraine
- PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Consulter impérativement le dossier PPR en annexe
 - PPR inondation Ornaïn
- PT2 Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles physiques
 - Emprise de la servitude
- PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications
 - Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)
- T1 Servitudes de protection du domaine public ferroviaire (LGV - Données RFF 2007 / Autres voies - Données SNCF)
 - Emprise de la servitude
- T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

POUR INFORMATION

- A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)
- Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
- Limite communale
- Limite départementale

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION
Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels des gestionnaires.
- Complétude des imprévisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration





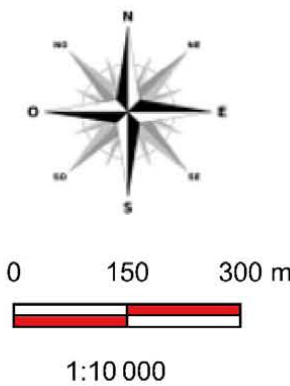
Communauté de communes des Portes de Meuse

Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi du Val d'Ornois

Commune de
Horville-en-Ornois

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLUi
Mis à jour par arrêté du
Président du Conseil Communautaire
en date du : **22/07/2026**



Plan dressé le : **23/06/2026**

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018 © IGN-BD SCAN25 © édition 2021
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

EL7 Servitudes d'alignement

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)

- Ligne aérienne
- Emprise de la servitude

PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

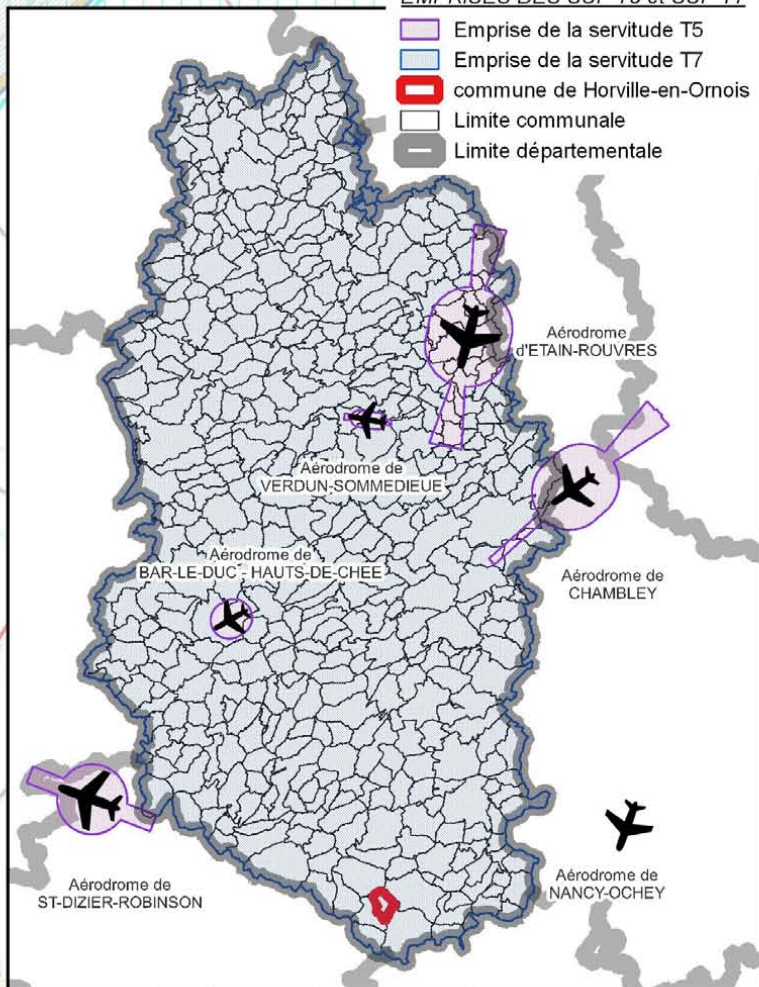
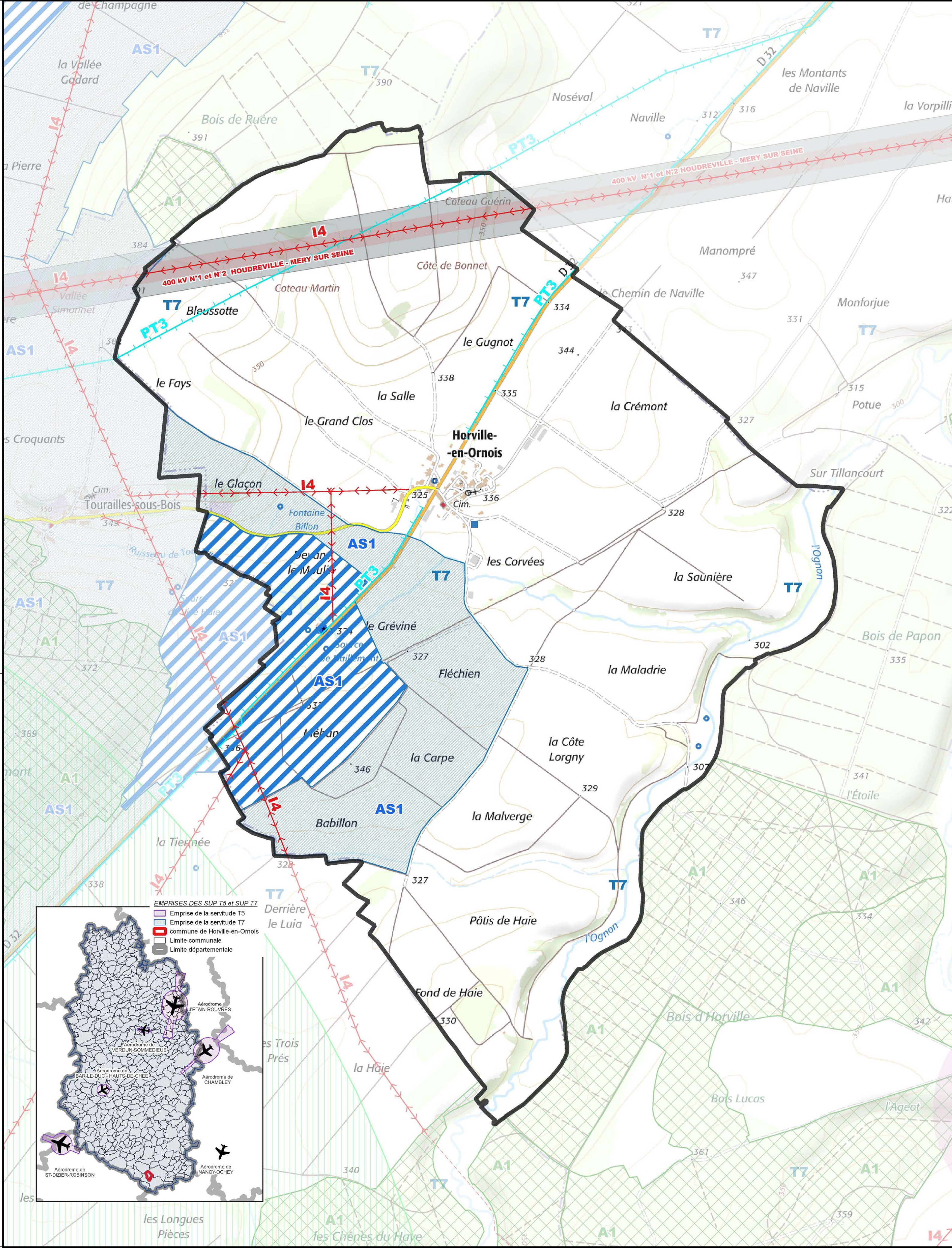
Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement

(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

POUR INFORMATION

- Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
- Limite communale



AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration

Préfecture de la Meuse

Direction
Départementale des
Territoires de la
Meuse

**PRÉFÈTE
DE LA MEUSE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communauté de communes des Portes de Meuse

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
PLUi du Val d'Ornois

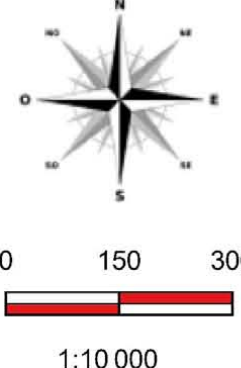
Commune de
Houdelaincourt

Plan des
Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLUi
Mis à jour par arrêté du
Président du Conseil Communautaire
en date du : **22/07/2026**

Plan dressé le : 23/06/2026

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018 © IGN-BD SCAN25 © édition 2021
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :
AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP - 2025)

 Monuments historiques classés

 Abords monuments historiques

EL3 Servitude de halage et de marchepied

 Halage + plantation

EL7 Servitudes d'alignement

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)

 Ligne aérienne

 Ligne souterraine

 Emprise de la servitude

INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

 Cimetière générateur de la servitude

 Emprise de la servitude

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Consulter impérativement le dossier PPR en annexe

 PPR inondation Ormain

PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

 Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

T1 Servitudes de protection du domaine public ferroviaire (LGV - Données RFF 2007 / Autres voies - Données SNCF)

 Emprise de la servitude

T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP TS)

POUR INFORMATION

 A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)

 Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

 Limite communale

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Complète-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.
Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration

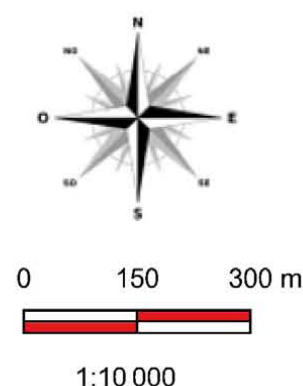
Communauté de communes des Portes de Meuse

Plan Local d'Urbanisme intercommunal *PLUi du Val d'Ornois*

Commune de
Mauvages

Plan des **Servitudes d'Utilité Publique**

Plan annexé au PLUi
Mis à jour par arrêté du
Président du Conseil Communautaire
en date du : **22/07/2026**



Plan dressé le : 23/06/2026

Supports : © IGN-BD CARTO ® édition 2018 © IGN-BD SCAN25 ® édition 2021
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP - 2025)

- ★ Monuments historiques inscrits
- ★ Monuments historiques classés
- Abords monuments historiques

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles

-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché
-  Périmètre éloigné

EL3 Servitude de halage et de marchepied

- ☐ Halage + plantation

EL7 Servitudes d'alignement

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

- Emprise autour de la conduite de gaz naturel
- 3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations chimiques**
-  Canalisation Gaz

I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
(20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)

-  Ligne aérienne
 Ligne souterraine
 Emprise de la servitude

INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

-  Cimetière générateur de
- Emprise de la servitude

PT2 Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles physiques

- Emprise de la servitude

PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

- Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement
(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par

POUR INFORMATION

-  A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)
 Limite communale

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) PAR LES SUP GRT Gaz (I3 / I1) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDM (I3 / I1)

Pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSEI 09-128 du 22 juillet 2009 : "Édition graphique issue d'un plan de dati informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques.

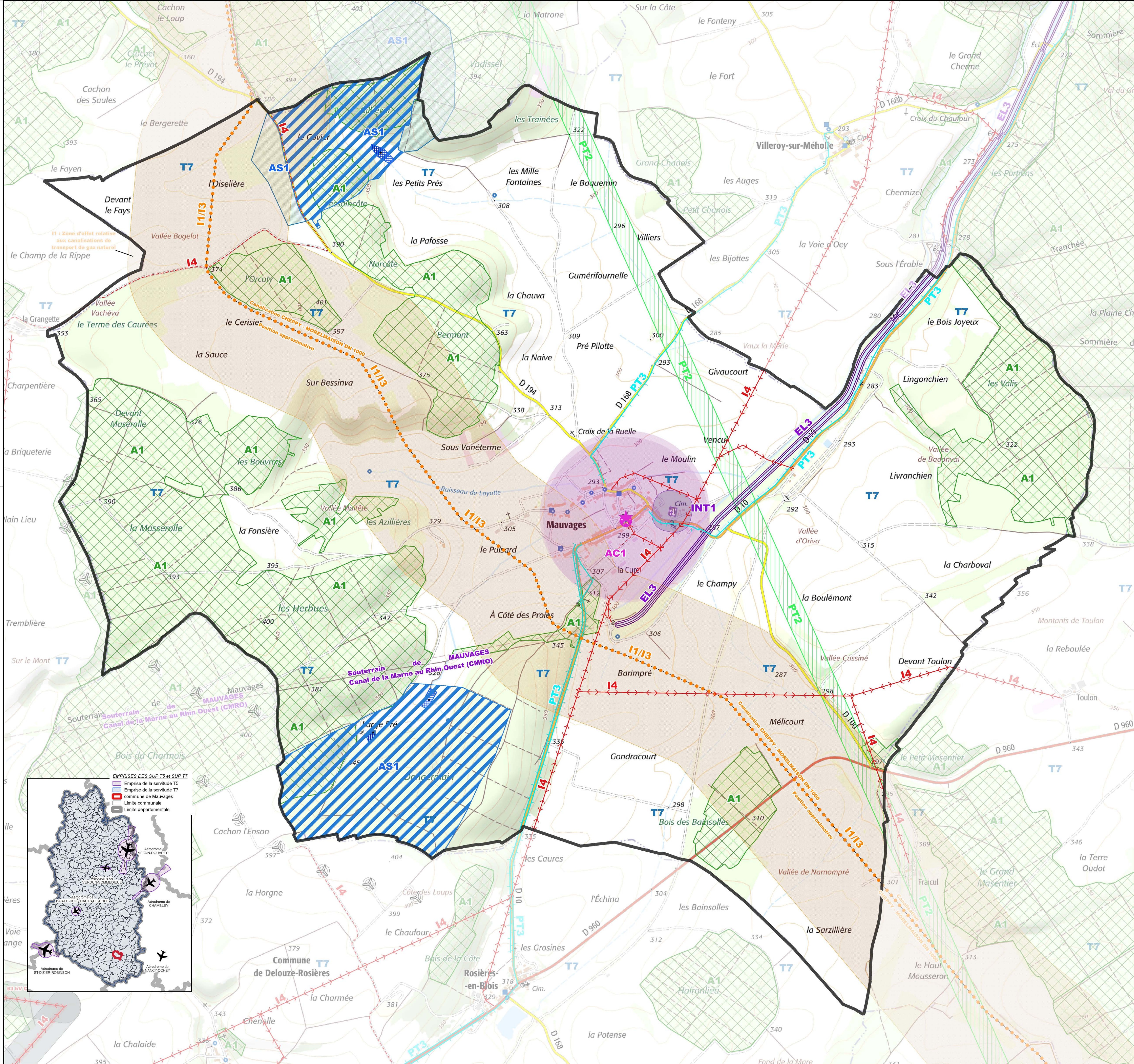
Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement".

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration



Préfecture de la Meuse

Direction
Départementale des
Territoires de la
Meuse


**PRÉFÈTE
DE LA MEUSE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

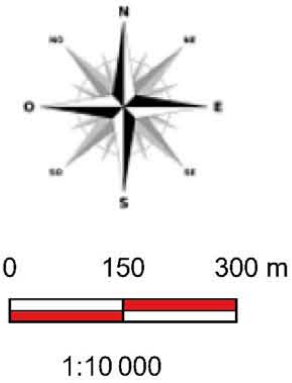
Communauté de communes des Portes de Meuse

Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi du Val d'Ornois

Commune de
Les Roises

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLUi
Mis à jour par arrêté du
Président du Conseil Communautaire
en date du : **22/07/2026**



Plan dressé le : **23/06/2026**

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018 © IGN-BD SCAN25 © édition 2021
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles

-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché
-  Périmètre éloigné

EL7 Servitudes d'alignement

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)

-  Ligne aérienne
-  Ligne souterraine
-  Emprise de la servitude

INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

-  Cimetière générateur de la servitude
-  Emprise de la servitude

T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement

(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

POUR INFORMATION

-  A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)
-  Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 KV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
-  Limite communale

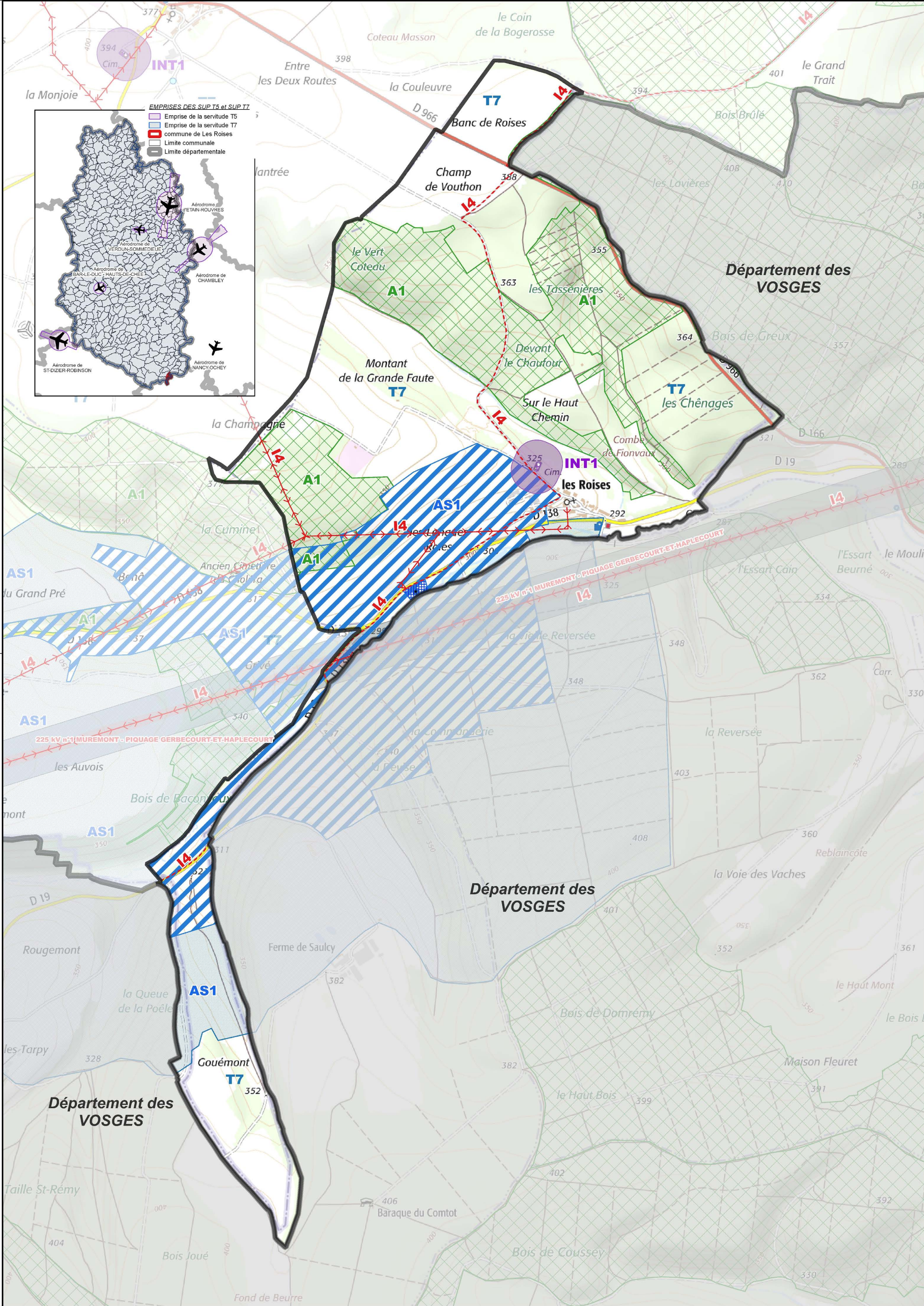
AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.

- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration



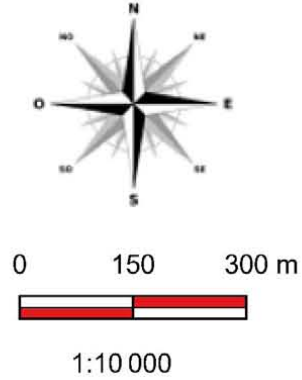
Communauté de communes des Portes de Meuse

Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi du Val d'Ornois

Commune de
Saint-Joire

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLUi
Mis à jour par arrêté du
Président du Conseil Communautaire
en date du : 22/07/2026



Plan dressé le : 23/06/2026

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

© IGN-BD SCAN2S © édition 2021

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

EL3 Servitude de halage et de marchepied

- Halage + plantation

EL7 Servitudes d'alignement

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)

- Ligne aérienne
- Ligne souterraine
- Emprise de la servitude

INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

- Cimetière générateur de la servitude
- Emprise de la servitude

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers. Consulter impérativement le dossier PPR en annexe

- PPR inondation Ornaïn

PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

- Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

T1 Servitudes de protection du domaine public ferroviaire (LGV - Données RFF 2007 / Autres voies - Données SNCF)

- Emprise de la servitude

T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement

(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

POUR INFORMATION

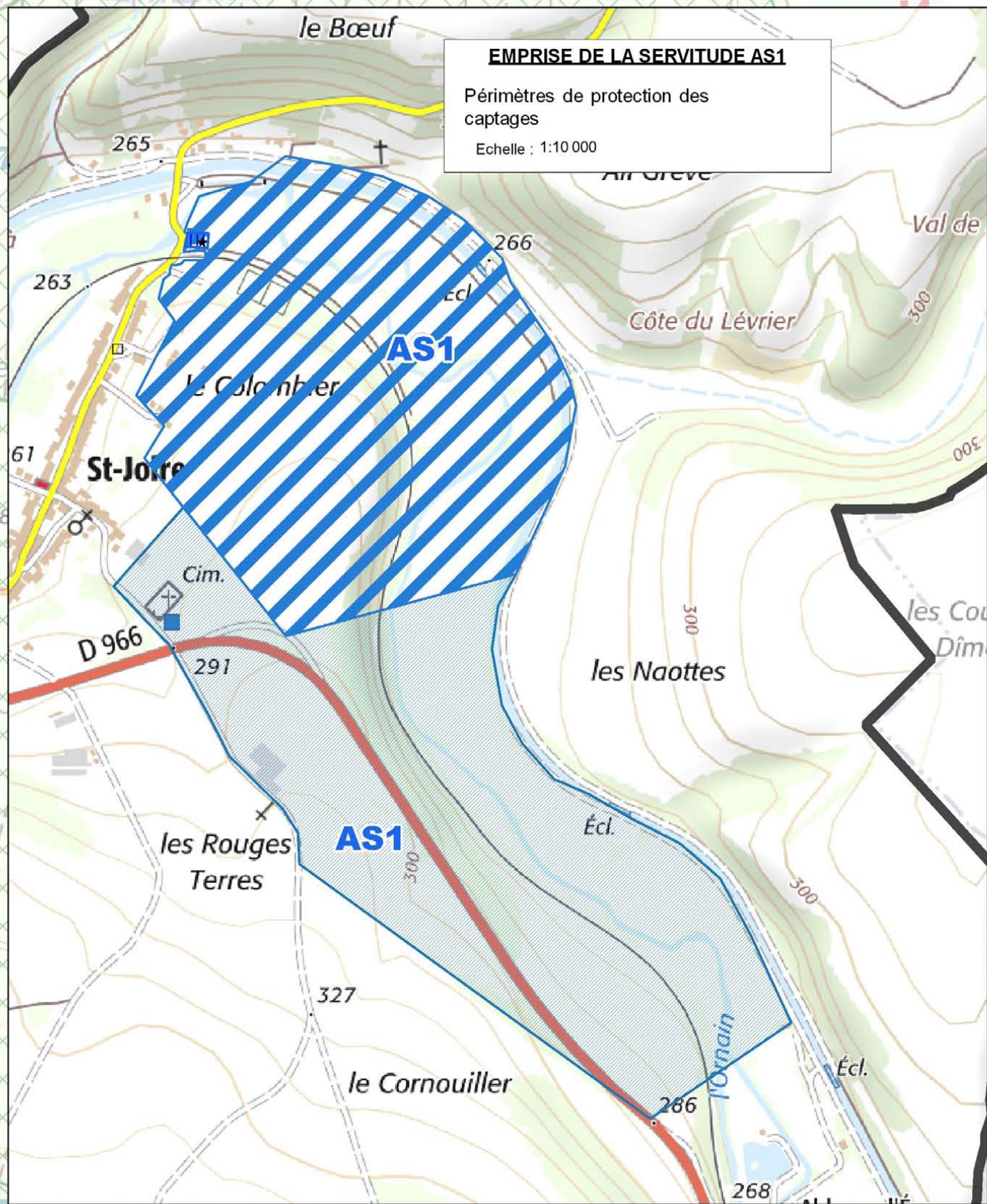
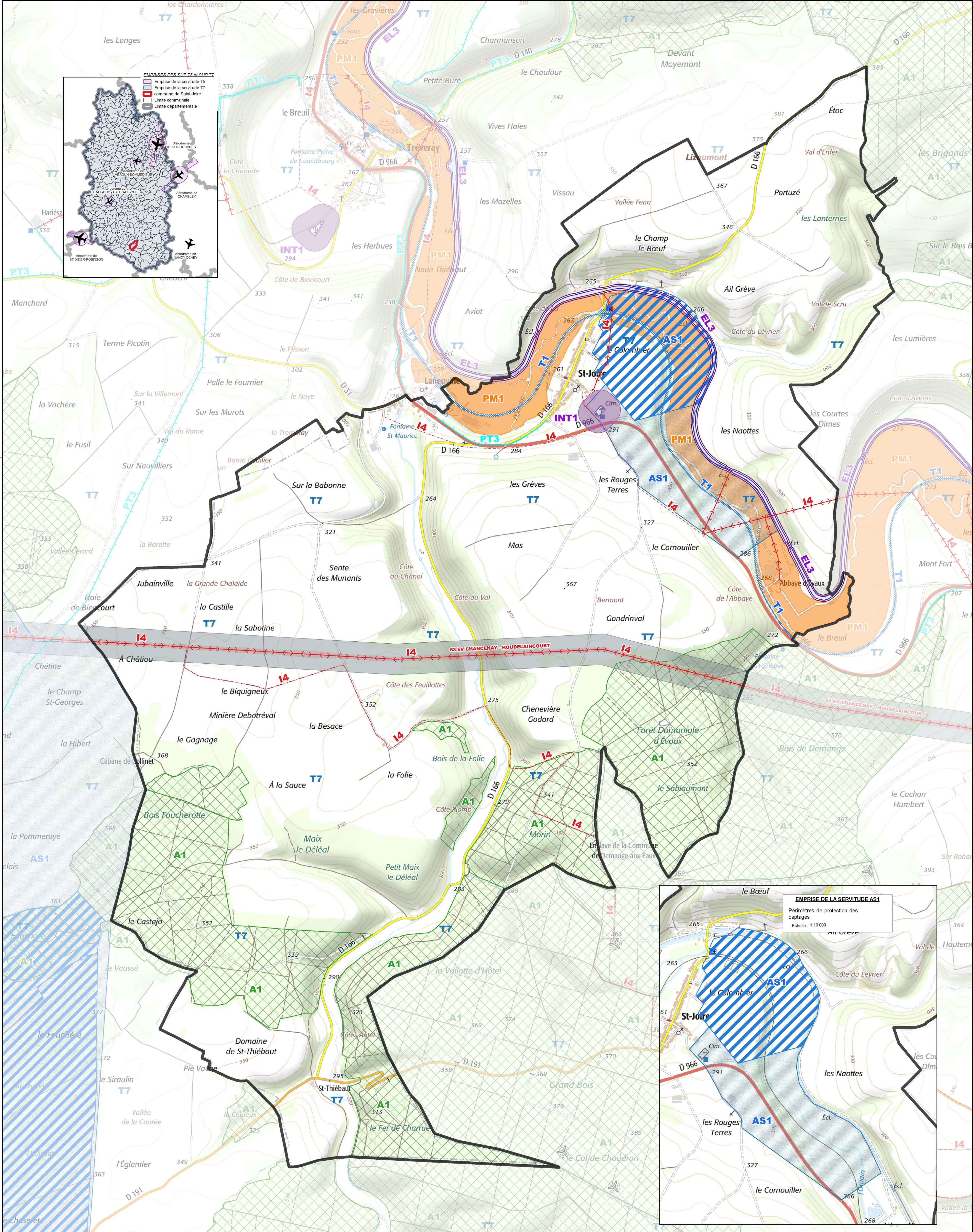
- A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)
- Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
- Limite communale

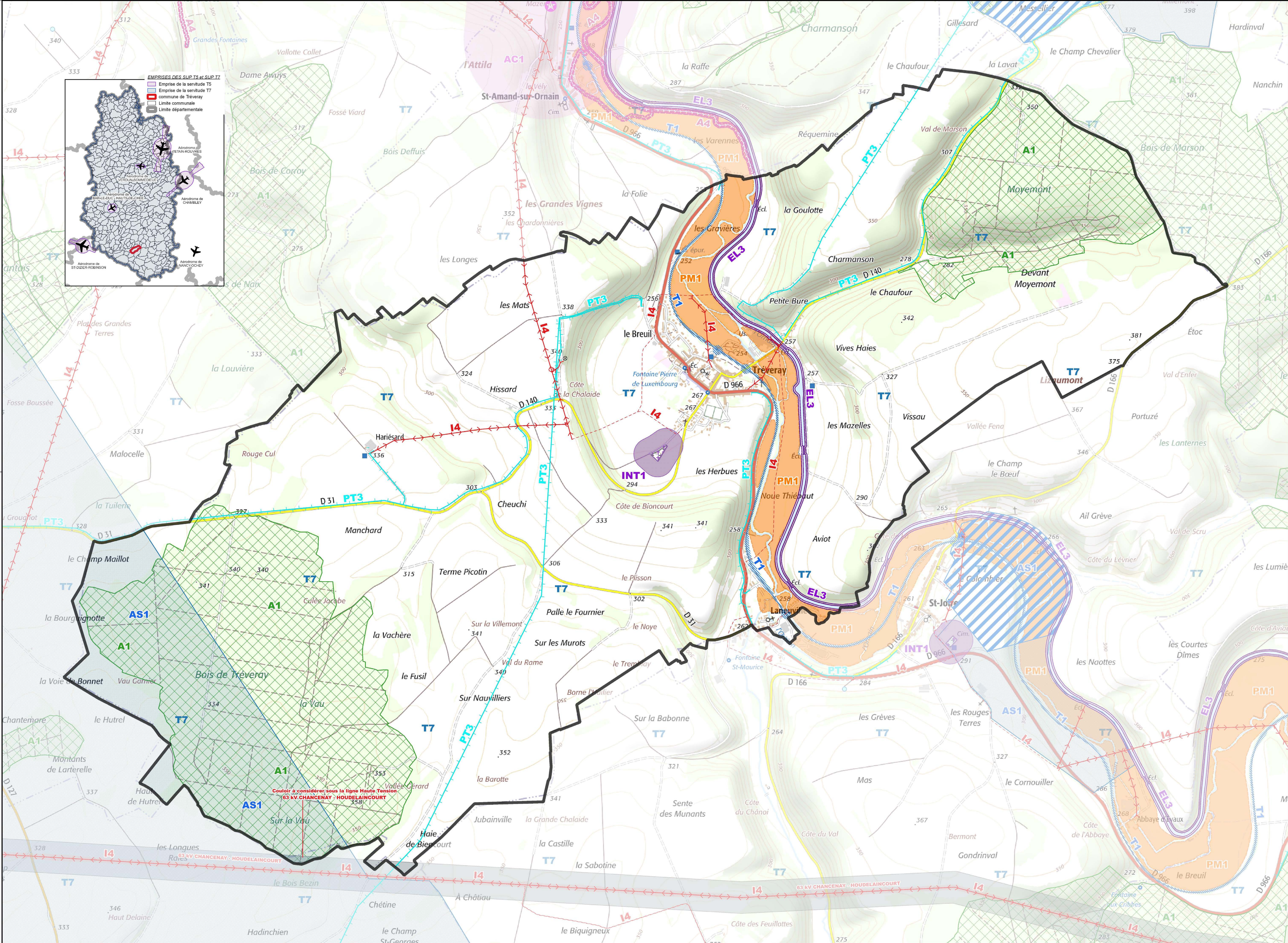
AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration



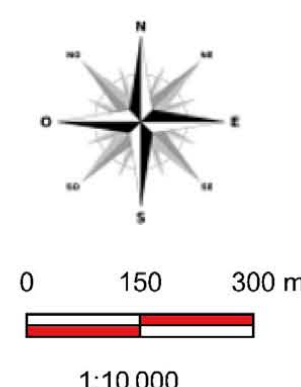


Plan Local d'Urbanisme intercommunal *PLUi du Val d'Ornois*

Commune de
Vaudeville-le-Haut

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLUi
Mis à jour par arrêté du
Président du Conseil Communautaire
en date du : **22/07/2026**



Plan dressé le : 23/06/2026

Supports : © IGN-BD CARTO ® édition 2018 © IGN-BD SCAN25 ® édition 2021
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles

-  Périphérie rapprochée
-  Périphérie éloignée

EL7 Servitudes d'alignement

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
(20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)

-  Ligne aérienne
 Ligne souterraine
 Emprise de la section

INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

- Cimetière générateur de la servitude
- Emprise de la servitude

T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement

(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

POUR INFORMATION

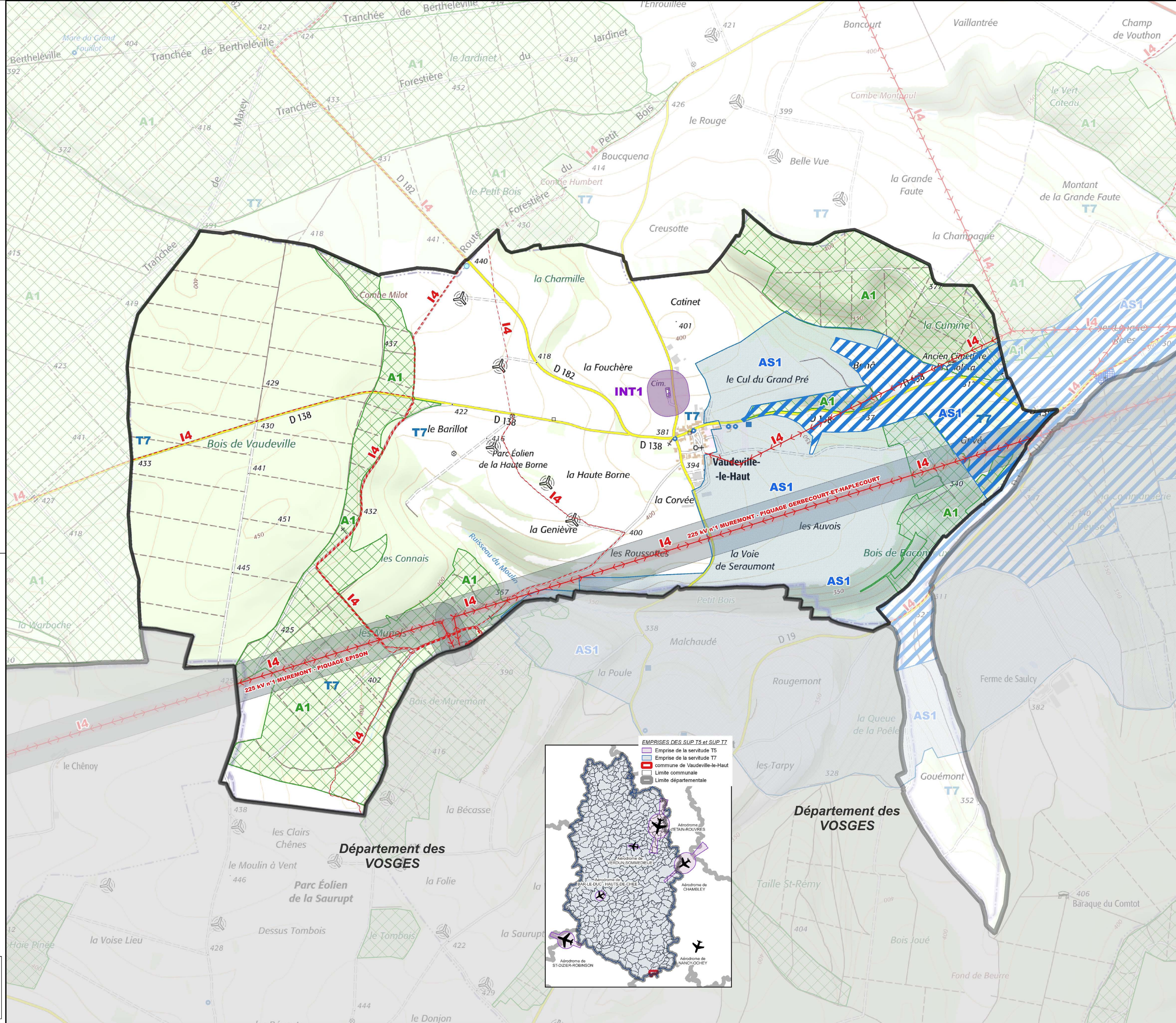
-  A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)
 Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV)
 à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
 Limite communale
 Limite départementale

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration



Communauté de communes des Portes de Meuse

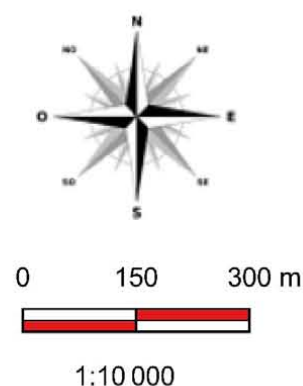
Plan Local d'Urbanisme intercommunal *PLUi du Val d'Ornois*

Commune de

Vouthon-Bas

Plan des **Servitudes d'Utilité Publique**

Plan annexé au PLUi
Mis à jour par arrêté du
Président du Conseil Communautaire
en date du : **22/07/2026**



Plan dressé le : 23/06/2026

Supports : © IGN-BD CARTO ® édition 2018 © IGN-BD SCAN25 ® édition 2021
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

EL7 Servitudes d'alignement

Servitude non représentée sur ce plan, voir tableau des SUP

14 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité (20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)

 Ligne aérienne

— — — — Ligne souterraine

Emprise de la servitude

PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

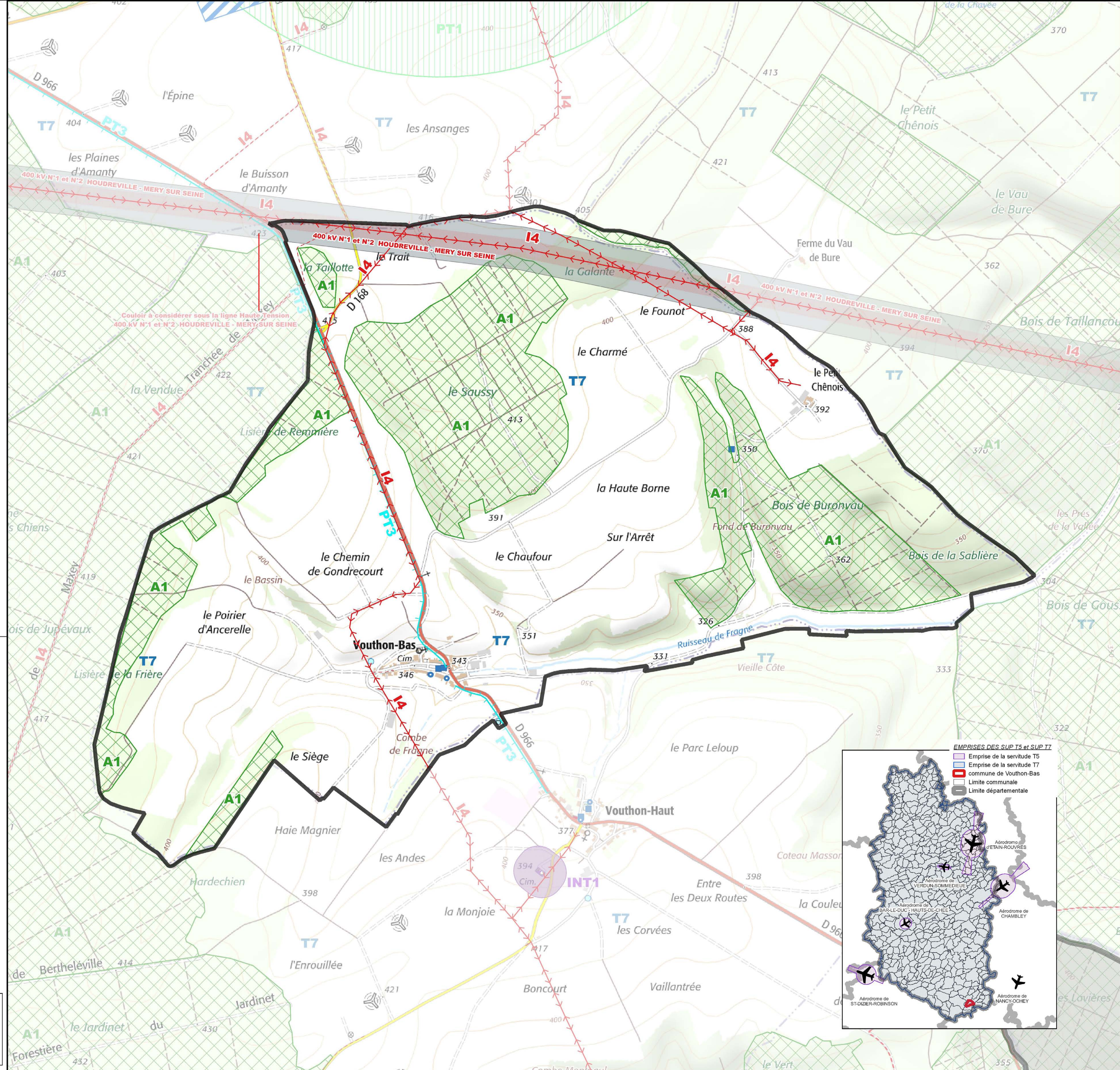
T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement

(s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

POUR INFORMATION

 A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)

☐ Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux

 Limite communale

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.

- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.

- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration

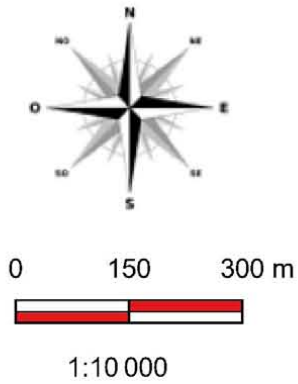
Communauté de communes des Portes de Meuse

Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi du Val d'Ornois

Commune de
Vouthon-Haut

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé au PLUi
Mis à jour par arrêté du
Président du Conseil Communautaire
en date du : **22/07/2026**



Plan dressé le : **23/06/2026**
Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018 © IGN-BD SCAN25 © édition 2021
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

I4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
(20KV - Données © ENEDIS mars 2025) (> 20KV - Données © RTE mars 2026)

- ↔ Ligne aérienne
- - - Ligne souterraine
- Emprise de la servitude

INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

- Cimetière générateur de la servitude
- Emprise de la servitude

PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications

- Artère en pleine terre (tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

T7 Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement

- (s'applique sur tout le département en dehors du périmètre grevé par la SUP T5)

POUR INFORMATION

- A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (ONF 2023)
- Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension >50 kV) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
- Limite communale
- Limite départementale

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'administration

